

**Arrêté n° 2018-59 relatif aux bureaux de vote**  
**élections à la Commission de la recherche**  
**Mardi 27 novembre 2018**  
**Collège des usagers – Secteur des disciplines de Santé**

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration le 30 juin 2016 ;

Vu l'arrêté n° 2018-44 du 25 octobre 2018 relatif à l'organisation d'une élection partielle à la Commission de la recherche pour le renouvellement d'un représentant du collège des usagers dans le secteur des disciplines de santé.

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**  
**ARRETE :**

Les bureaux de vote créés en vue du scrutin du mardi 27 novembre 2018 relatif aux élections des représentants des usagers à la Commission de la recherche dans le secteur des disciplines de santé se composent comme il suit :

- Bureau de vote de la faculté de santé – Département de médecine – Salle F103 – Bâtiment F – 28 rue Roger Amsler – ANGERS (Ouvert le mardi 27 novembre 2018 de 9h à 17h)

Présidente : Fabienne HUBERT

Assesseures : Patricia LECOQ – Sophie GREFFIER

- Bureau de vote de la faculté de santé – Département de pharmacie – Administration – Bâtiment F - 1<sup>er</sup> étage – 16 boulevard Daviers - ANGERS (Ouvert le mardi 27 novembre 2018 de 9h à 17h)

Présidente : Nadine ROBINET

Assesseures : Béatrice GUILLAUMAT – Anne-Laure DAGUENE

Fait à Angers, le 20/11/2018

Le Président de l'Université

Christian ROBLEDO

*signé*